Envoyé en préfecture le 02/12/2020
Reçu en préfecture le 02/12/2020
Affiché le
ID : 029-212901011-20201123-2020_11_23_15-DE

Commune de Landéda Aber wrac'h

(Finistère)

Landéda, le 17 novembre 2020

CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 novembre 2020

MUNICIPALISATION DE LA MAISON DE L'ENFANCE - ORGANIGRAMME DES SERVICES

RAPPORT N°15-09/2020

Envoyé en préfecture le 02/12/2020
Reçu en préfecture le 02/12/2020
Affiché le
ID : 029-212901011-20201123-2020_11_23_15-DE

L'organigramme est une représentation schématique des liens fonctionnels, organisationnels et hiérarchiques d'une organisation. Il donne une vue d'ensemble de la répartition des postes et des fonctions au sein d'une structure. Cette cartographie simplifiée permet de visualiser les différentes relations de commandements ainsi que les rapports de subordination d'où une vision simple et claire de l'organisation des services.

En janvier 2021, la mairie de Landéda municipalisera les services d'accueil de loisirs sans hébergement et le multi-accueil. Il est important d'organiser les services afin de mieux répondre aux besoins des administrés mais aussi en matière de gestion des ressources humaines.

Le comité technique a été saisi en date du 10 novembre 2020 afin d'émettre un avis concernant cet organigramme.

Je propose au conseil municipal :

- De valider l'organigramme des services ;
- De m'autoriser à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer les pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

Envoyé en préfecture le 02/12/2020
Reçu en préfecture le 02/12/2020
Affiché le
ID : 029-212901011-20201123-2020_11_23_15-DE

Commune de Landéda
Aber wrac'h

Nombre de membres	
en exercice	= 27
Présents	= 23
Votants	= 27

Délibération du conseil municipal
N°15-09/2020
Réunion du 23 novembre 2020

MUNICIPALISATION DE LA MAISON DE L'ENFANCE - ORGANIGRAMME DES SERVICES

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la commune,
Étaient présents : Christine CHEVALIER, David KERLAN, Anne POULNOT-MADEC, Nolwenn DAUPHIN, Jean-Luc CATTIN, Danielle FAVE, Céline PRONOST, Daniel GODEC, Isabelle POULLAIN, Philippe COAT, Muriel COLLOMBAT, Hervé LOUARN, Catherine COUSTANCE, Bernard THEPAUT, Marie-Laure LOUBOUTIN, Laurent QUEZEDE, Camille SORDET, Jean-Pierre GAILLARD, Marine VAUTIER, Jean-Luc LE ROUX, Erwan DENEZ, Sylvaine COANT, Christophe ARZUR

Absents :
Laurent LE GOFF donne procuration à Nolwenn DAUPHIN
Alexandre TREGUER donne procuration à Daniel GODEC
Martine KERFOURN donne procuration à Sylvaine COANT
Pascale BIHANNIC donne procuration à Christophe ARZUR

Madame Marie-Laure LOUBOUTIN a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à 27 voix pour,

Christine CHEVALIER, rapporteur(e), entendu(e),

Le Conseil municipal,
Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le tableau des emplois,
Dans l'attente de l'avis du comité technique,
Considérant qu'il est nécessaire d'organiser les différents services municipaux,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal valide l'organigramme des services.

ARTICLE 3 : Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer les pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

Envoyé en préfecture le 02/12/2020
Reçu en préfecture le 02/12/2020
Affiché le
ID : 029-212901011-20201123-2020_11_23_15-DE

Envoyé en préfecture le 02/12/2020
Reçu en préfecture le 02/12/2020
Affiché le
ID : 029-212901011-20201123-2020_11_23_15-DE

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	
POULNOT – MADEC Anne	
LE GOFF Laurent	PR / Procuration
DAUPHIN Nolwenn	
CATTIN Jean-Luc	
FAVÉ Danielle	
TRÉGUER Alexandre	Procuration
SIMIER Céline	
GODEC Daniel	
POULLAIN Isabelle	
COAT Philippe	
COLLOMBAT Muriel	
LOUARN Hervé	Procuration

COUSTANCE Catherine	
THÉPAUT Bernard	
LOUBOUTIN Marie-Laure	
QUÉZÉDÉ Laurent	
SORDET Camille	
GAILLARD Jean-Pierre	
VAUTIER Marine	
LE ROUX Jean-Luc	
DENEZ Erwan	
COANT Sylvaine	
KERFOURN Martine	Procuration
ARZUR Christophe	
BIHANNIC Pascale	PI. c ARZUR

Envoyé en préfecture le 02/12/2020
Reçu en préfecture le 02/12/2020
Affiché le
ID : 029-212901011-20201123-2020_11_23_15-DE